

Si vous avez besoin d'une nouvelle paire de lunettes de vue...

La Sécurité Sociale rembourse les lunettes de vue et les lentilles de contact délivrées par un opticien agréé sur la base d'une ordonnance de moins de TROIS ANS établie en France.*

L'opticien agréé vous propose un test gratuit pour vérifier si votre vue a changé depuis l'établissement de l'ordonnance. Si nécessaire, il est habilité à corriger l'ordonnance initiale.

En revanche, il ne réalise pas de diagnostic médical : fond d'œil, vérification de la tension interne de l'œil, etc., sont uniquement du ressort de l'ophtalmologiste.

* Si votre ordonnance a été établie à l'étranger, un médecin généraliste établi en France peut vous délivrer une ordonnance identique ouvrant droit au remboursement de la Sécurité Sociale.

Source :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Info-utile-Si-vous-avez-besoin-d-une-nouvelle-paire-de-lunettes-de-vue-par-SantePublique-editions.pdf>

Information mise en ligne le 04/02/2019, mise à jour le 11/02/2019
par Annie Lobé, journaliste scientifique indépendante.



Si vous avez besoin d'une nouvelle paire de lunettes de vue...

La Sécurité Sociale rembourse les lunettes de vue et les lentilles de contact délivrées par un opticien agréé sur la base d'une ordonnance de moins de TROIS ANS établie en France.*

L'opticien agréé vous propose un test gratuit pour vérifier si votre vue a changé depuis l'établissement de l'ordonnance. Si nécessaire, il est habilité à corriger l'ordonnance initiale.

En revanche, il ne réalise pas de diagnostic médical : fond d'œil, vérification de la tension interne de l'œil, etc., sont uniquement du ressort de l'ophtalmologiste.

* Si votre ordonnance a été établie à l'étranger, un médecin généraliste établi en France peut vous délivrer une ordonnance identique ouvrant droit au remboursement de la Sécurité Sociale.

Source :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Info-utile-Si-vous-avez-besoin-d-une-nouvelle-paire-de-lunettes-de-vue-par-SantePublique-editions.pdf>

Information mise en ligne le 04/02/2019, mise à jour le 11/02/2019
par Annie Lobé, journaliste scientifique indépendante.